

RCS : ST QUENTIN

Code greffe : 0202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00040

Numéro SIREN : 344 223 250

Nom ou dénomination : C.M.

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2020 sous le numéro de dépôt 671

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN

Palais de Justice
BP 645-3
02322 Saint-Quentin Cedex

Maître Olivier DAVIGNY
Avocat
112 boulevard Richelieu
02100 Saint-Quentin

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : C.M.

Numéro RCS : 344 223 250

Numéro Gestion : 1988B00040

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse 25-27 rue Raspail

: 02100 Saint-Quentin

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 30/09/2019

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposés le : 30/03/2020

Sous le numéro : 671

Délivré à Saint-Quentin le 3 avril 2020

Le Greffier,

u

--

Bilan SARL C M

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/19	Net au 30/09/18
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets licences procédés...	18 241	18 241		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes/immo.Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles	225 238	223 729	1 509	2 601
Immobilisations corporelles en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	859 198		859 198	825 178
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés	1 500		1 500	1 500
Prêts				
Autres immobilisations financières	407 715		407 715	407 715
ACTIF IMMOBILISE	1 511 892	241 970	1 269 922	1 236 994
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acptes versés				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	11 520		11 520	11 520
Autres créances	32 858		32 858	41 076
Capital souscrit-appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	89 225		89 225	162 570
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	133 604		133 604	215 166
Charges à répartir/plusieurs exercices				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	1 645 496	241 970	1 403 526	1 452 160

Bilan SARL C M

	Net au 30/09/19	Net au 30/09/18
PASSIF		
Capital		
Capital	315 500	315 500
dont versé	315 500	315 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation ou d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	27 251	17 851
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	584 488	437 904
Report à nouveau		
Résultat		
Résultat de l'exercice	190 335	187 534
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 117 573	958 789
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
AUTRES FONDS PROPRES		
Emprunts et dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	124 024	213 896
Emprunts et dettes financières diverses	144 934	233 559
Fournisseurs et autres dettes		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 961	11 324
Dettes fiscales et sociales	6 034	9 802
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		24 790
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	285 952	493 371
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	1 403 526	1 452 160

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Compte de résultat SARL C M

	du 01/10/18 au 30/09/19 12 mois	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises France		
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de biens France		
Production vendue de biens Export		
Production vendue de services France	183 600	183 600
Production vendue de services Export		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	183 600	183 600
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprise/provisions (et amortis) transferts de charges	5 234	7 894
Autres produits		
Total des produits d'exploitation	188 834	191 494
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock de mat. premières & autres approv.		
Autres achats & charges externes	20 477	26 957
Impôts, taxes et versements assimilés	1 032	3 030
Salaires et Traitements	165 179	161 967
Charges sociales		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 092	1 112
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations d'exploitation aux provisions		
Autres charges		
Total des charges d'exploitation	187 780	193 066
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 054	-1 572
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Quotes-parts de résultat/opérations faites en commun		
Produits financiers de participations	200 000	200 000
Prod. fin. des autres val.mob. & créances actif immob.		
Autres intérêts & produits assimilés	257	4 093
Reprises / provis° et dépréciat° & transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
Total des produits financiers	200 257	204 093
Dotations aux amortissements dépréciations & provisions		
Intérêts & charges assimilées	9 791	14 166
Différences négatives de change		
Charges nets sur cessions de V.M.P.		
Total des charges financières	9 791	14 166
RESULTAT FINANCIER	190 466	189 926
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	191 519	188 354

Compte de résultat SARL C M

	du 01/10/18 au 30/09/19 12 mois	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	63	260
Produits exceptionnels sur opération en capital		
Reprises/provis°, dépréciat° & transferts de charges		
Total produits exceptionnels	63	260
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 247	1 080
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations & provisions		
Total charges exceptionnelles	1 247	1 080
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 184	-820
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	389 153	395 846
TOTAL DES CHARGES	198 819	208 312
BENEFICE OU PERTE	190 335	187 534

Annexe SARL C M

	Applicable	N/A	N/S
REGLES ET METHODES COMPTABLES			
- Faits caractéristiques		X	
- Règles et méthodes comptables	X		
INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN			
- Actif immobilisé	X		
- Détail des immobilisations		X	
- Frais d'établissement		X	
- Frais de recherche et de développement		X	
- Fonds commercial		X	
- Charges financières incluses dans le coût de production		X	
- Immobilisations en cours de production		X	
- Approche par composant		X	
- Tableau de réévaluation des immobilisations		X	
- Estimation du portefeuille de TIAP		X	
- Liste des filiales et participations	X		
- Détail des amortissements	X		
- Stocks et en-cours		X	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		X	
- Détail des créances et échéances	X		
- Créances et dettes relatives à des entreprises liées		X	
- Eléments fongibles de l'actif circulant		X	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		X	
- Valeurs mobilières de placement		X	
- Dépréciation des actifs		X	
- Dépréciation des stocks		X	
- Dépréciation des créances		X	
- Dépréciation des valeurs mobilières de placement		X	
- Charges à payer	x (Détail)		
- Produits à recevoir		X	
- Composition du capital	X		
- Parts bénéficiaires		X	
- Obligations convertibles échangeables		X	
- Actions propres		X	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		X	
- Tableau de variation des capitaux propres		X	
- Provisions réglementées		X	
- Provisions		X	
- Echéances des dettes	X		
- Dettes garanties par des suretés réelles		X	
- Passifs sans évaluation fiable		X	
- Primes de remboursement d'emprunts		X	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		X	
- Clause de réserve de propriété		X	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		X	
- Règlement des difficultés des entreprises		X	
- Charges constatées d'avance		X	
- Produits constatés d'avance		X	

Annexe SARL C M

	Applicable	N/A	N/S
- Mouvements de l'exercice affectant les charges à répartir et les primes de rembourst			x
INFORMATIONS RELATIVES AU RESULTAT			
- Ventilation du chiffre d'affaires net			x
- Frais accessoires d'achat			x
- Rémunération des Commissaires Aux Comptes			x
- Eléments imputables à un autre exercice			x
- Opérations faites en commun			x
- Transferts de charges d'exploitation et financières			x
- Charges et produits financiers concernant les entreprises liées			x
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice			x
- Détail du résultat exceptionnel			x
- Transferts de charges exceptionnelles			x
- Résultat et impôt sur les bénéfices			x
- Incidence des évaluations fiscales dérogatoires			x
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices			x
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les bénéfices			x
- Impôts sur les Bénéfices - Intégration Fiscale			x
- Incidence des modifications votées entre les dates de clôture et d'arrêté			x
AUTRES INFORMATIONS			
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société			x
- Evénements postérieurs à la clôture			x
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés			x
- Effectifs			x
- Droit Individuel à la Formation			x
- Avances et crédits alloués aux dirigeants			x
- Rémunération allouées aux membres des organes de direction			x
- Transactions avec des parties liées			x
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus			x
- Crédit-bail			x
- Crédit-bail (Etat simplifié)			x
- Engagement de retraite			x
- Aspects environnementaux			x
- Tableau des cinq derniers exercices			x

Règles et méthodes comptables SARL C M

Désignation de la société : SARL C M

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2019, dont le total est de 1 403 526 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 190 335 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 octobre 2018 au 30 septembre 2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles générales

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation.

Les durées d'utilisation sont les suivantes :

* Concessions et Brevets :

1 an

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et méthodes comptables SARL C M

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Une provision est un passif dont le montant ou l'échéance n'est pas fixée de façon précise.

Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

*Informations relatives au bilan SARL C M***INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN*****Actif immobilisé***

	Valeur en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 241			18 241
Immobilisations incorporelles	18 241			18 241
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	181 758			181 758
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	43 480			43 480
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	225 238			225 238
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	825 178	34 020		859 198
- Autres titres immobilisés	1 500			1 500
- Prêts et autres immobilisations financières	407 715			407 715
Immobilisations financières	1 234 393	34 020		1 268 413
ACTIF IMMOBILISE	1 477 872	34 020		1 511 892

Informations relatives au bilan SARL C M

Immobilisations financières

Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL AFFAJ 02100 FAYET	30 000	155 498	100,00	182 963
SCI MOULIN DE BOIS 02100 SAINT-QUENTIN	200 000	-127 253	95,00	-38 711
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Détail des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice des amortissements (ou venant en diminution de l'actif)

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelop. (I)				
Autres immobilisations incorporelles (II)	18 241			18 241
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gén. agenc. aménagements constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage industriels				
Inst. gén. agencements et aménag. divers	181 758			181 758
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	40 879	1 092		41 971
Emballages récupérables et divers				
Total (III)	222 637	1 092		223 729
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	240 879	1 092		241 970

Informations relatives au bilan SARL C M**Actif circulant****Détail des créances et échéances**

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Capital souscrit:			
Capital souscrit non appelé			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	407 715		407 715
Créances de l'actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	11 520	11 520	
Créances de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres org. sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	2 801	2 801	
Autres impôts, taxe et assimilé			
Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	30 057	30 057	
Charges constatées d'avance			
Total	452 093	44 378	407 715
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Prêts et Avances consentis aux associés pers. phys.			

Informations relatives au bilan SARL C M

Charges à payer

	Montant
Fourn.fact.non parvenues	5 604
Associés intérêts courus	15 012
Org.soc. charges à payer	379
Etat autres ch. à payer	675
Total	21 670

Capitaux propres**Composition du capital**

Capital d'un montant de 315 500,00 euros décomposé en 3 155 titres d'une valeur nominale de 100,000 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital au début de l'exercice	3 155	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital à la fin de l'exercice	3 155	100,00

La société a procédé à la distribution d'un dividende de 31 550 euros au cours de l'exercice.

Informations relatives au bilan SARL C M

Dettes**Echéances des dettes**

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	124 024	92 560	31 464	
Emprunts et dettes financières diverses	36 000	36 000		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	10 961	10 961		
Dettes fiscales et sociales	6 034	6 034		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	108 934	108 934		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	285 952	254 488	31 464	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	89 872			
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	11 508			

*Autres informations SARL C M***AUTRES INFORMATIONS****Engagements financiers****Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Emprunts (Nantissement des parts de la Société AFFAJ)	385 889
Total	385 889

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles

C.M.
Société à responsabilité limitée
au capital de 315 500 euros
25-27 rue Raspail
SAINT-QUENTIN
(Aisne)

344 223 250 RCS SAINT-QUENTIN

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019 A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
--

DU 16 MARS 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 190 335 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	190 335 euros
Au compte "Réserve Légale" Afin de la doter en totalité	4 299 euros
Le solde	186 036 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 10 euros par part sociale	31 550 euros
Le solde	154 486 euros

En totalité au compte "Autres Réserves".

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 31 550 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 31 550 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

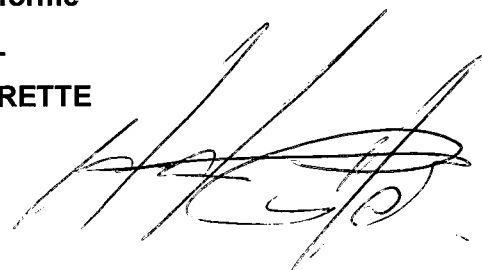
Il a été précisé que, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1^{er} janvier 2015.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

EXERCICE	Montant global des dividendes	Montant ouvrant droit à abattement	Montant n'ouvrant pas droit à abattement
30.09.2018	31 550 €	31 550 €	NEANT
30.09.2017	31 550 €	31 550 €	NEANT
30.09.2016	31 550 €	31 550 €	NEANT

Certifié conforme

LE GERANT
Antoine CARETTE



C.M.

Société à responsabilité limitée
au capital de 315 500 euros
25-27 rue Raspail
SAINT-QUENTIN
(Aisne)

344 223 250 RCS SAINT-QUENTIN

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019 A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

DU 16 MARS 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 190 335 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	190 335 euros
Au compte "Réserve Légale" Afin de la doter en totalité	4 299 euros
Le solde	186 036 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 10 euros par part sociale	31 550 euros
Le solde	154 486 euros

En totalité au compte "Autres Réserves".

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 31 550 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 31 550 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il a été précisé que, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1^{er} janvier 2015.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

EXERCICE	Montant global des dividendes	Montant ouvrant droit à abattement	Montant n'ouvrant pas droit à abattement
30.09.2018	31 550 €	31 550 €	NEANT
30.09.2017	31 550 €	31 550 €	NEANT
30.09.2016	31 550 €	31 550 €	NEANT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

LE GERANT
Antoine CARETTE

